

# ECOLE DE YOGA TRADITIONNEL - DHARMA-KSHÉTRA

75 E, rue de la Deniserie  
41200 ROMORANTIN-LANTHENAY  
06 48 25 41 07

## Contrat de formation de Professeur de Yoga

La formation des professeurs est établie sur huit week-ends plus un stage de cinq jours par an, pour une durée de quatre ans.

Pour l'année 2018, les dates sont les suivantes :

- Week-ends : 13/14 janvier – 17/18 février - 24/25 mars - 28/29 avril - 9/10 juin - 15/16 septembre - 20/21 octobre - 8/9 décembre.
- Les horaires de fonctionnement : samedi de 14h00 à 18h30 - dimanche de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h00.
- Le lieu et les horaires de pratiques peuvent être modifié sans préavis.
- Stage de cinq jours : du mardi 30 octobre au dimanche 4 novembre 2018 à : Les Granges d'Ucafol – Ucafol, 12210 LAGUIOLE

L'enseignement par an (week-ends plus le stage) comporte 133,75 heures réparties comme suit :

- |  |              |
|--|--------------|
| - Anatomie   | 4 heures     |
| - Déontologie  | 4 heures     |
| - Philosophie  | 24 heures    |
| - Pratiques  | 93 heures 75 |
| - Symbolisme – approfondissement des pratiques (théorie) | 8 heures     |

L'école Dharma-Kshétra dirigée par Richard AUBART est désireuse de conserver une éthique liée à l'enseignement du Yoga Traditionnel, tout en respectant chaque personne et la vie extérieure. L'inscription à celle-ci demande un investissement personnel en philosophie du yoga et dans les différentes pratiques de façon à ce que la connaissance de chacun émane d'un vécu intérieur.

Au terme de la troisième année, un brevet d'élève professeur est passé. Il est basé sur les connaissances acquises durant cette période, tant sur le plan des âsanas, du prânâyâma, de la philosophie, de l'anatomie, que des qualités à retransmettre ce qu'il connaît.

S'il est reçu à ce brevet d'élève professeur, qui a une durée de validité d'une année, il a le droit d'assurer des cours. Dès ce moment, le futur enseignant doit avoir choisi une orientation pour la rédaction d'un mémoire qu'il présentera en fin de quatrième année à un jury composé de plusieurs personnes qualifiées, connaissant et pratiquants régulièrement le Yoga.

Ce mémoire de cinquante pages maximum, doit concerner le Yoga et la propre expérience du futur enseignant. Le futur professeur devra également enseigner une séance de yoga d'une heure. Si l'enseignant échoue, il doit refaire une autre année à l'école pour maintenir son statut d'élève professeur. Si il quitte l'école, il perd définitivement son statut d'élève professeur.

A l'issue de cela, si la décision du jury est positive, l'élève professeur est reconnu comme Enseignant de Yoga de façon définitive, le diplôme est alors validé conjointement par la « Fédération française des Professeurs de Yoga ».

Sauf cas de force majeure, le futur enseignant s'engage à assister à tous les week-ends de pratique ainsi qu'au stage annuel.

Le paiement de l'année (non compris le stage annuel), d'un montant de 800 euros se fait dès la première semaine d'école, celui-ci peut être réglé en une, deux ou plusieurs fois, jusqu'à cinq fois 160 euros. Tous les chèques sont établis le jour de la signature du contrat et seront encaissés après chaque week-end chaque mois. Les règlements sont établis à : Richard AUBART. **En cas d'abandon en cours d'année, aucun remboursement n'est assuré.**

Bien que la totalité du règlement se fasse lors du premier week-end, un droit de retrait de 14 jours légal (14 jours après la signature du contrat) est accordé en cas de désistement. Il sera alors retenu un montant de 120 euros sur les versements établis (montant correspondant à un week-end sans engagement).

Ce contrat de formation nominatif est établi pour une durée d'une année, il est renouvelable automatiquement jusqu'à la fin de ladite formation. La démission de la personne inscrite peut intervenir à tout moment sans préavis, sachant qu'un abandon en cours d'année ne donne droit à aucun remboursement.

Me – M : \_\_\_\_\_ demeurant à : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ s'engage en toute connaissance  
de cause comme élève à l'école Dharma-Kshétra.

Contrat établi le : \_\_\_\_\_ valable jusqu'à l'obtention du diplôme de Professeur de Yoga.

Signature de l'animateur

Signature de l'élève  
précédée de la mention écrite « lue et approuvée »